

2023/



## DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### DÉLIBÉRATION N°2023/104

**Objet : Motion du Conseil municipal de Ris-Orangis à l'adresse du  
Président de la République sur la réforme des retraites**

#### Séance du mercredi 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 mars, à 18 h 33, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du jeudi 23 mars 2023, se sont réunis au nombre de 25, dans la salle polyvalente de l'école Jacques-Derrida, 60 rue de Seine, sous la présidence de Monsieur Stéphane Raffalli, Maire, Conseiller départemental de l'Essonne.

**Nombre de membres**  
En exercice : 35  
Présents à la séance : 25  
Excusés représentés : 7  
Absents : 3

\* Arrivé à 18 h 37 avant le vote du point n°1 inscrit à l'ordre du jour. A quitté la séance à 21 h 51 avant le vote du point n°12 inscrit à l'ordre du jour

\*\*Représenté par S. Seridji jusqu'à son arrivée à 19 h 20 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour

\*\*\*A quitté la séance à 19 h 26 avant le vote du point n°5 inscrit à l'ordre du jour en confiant son pouvoir à K. Basseg

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

Stéphane Raffalli, Grégory Gobron, Aurélie Monfils, Marcus M'Boudou, Kykie Basseg, Gilles Melin, Sofiane Seridji\*, Véronique Gauthier, Serge Mercieca, Siegfried Van Waerbeke, Sémitra Le Querec, Nicolas Fené, Denise Poezevara, Josiane Berrebi, Sylvie Deforges, Omar Abbazi\*\*, Valérie Marion, Jean-Paul Monteiro Teixeira, Noureddine Siana, Fabrice Deraedt, Séverin Yapo, Dounia Lebik\*\*\*, Christian Amar Henni, José Peres, Christine Tisserand

**Excusés représentés :**

Souad Medani à Gregory Gobron, Annabelle Mallet à Gilles Melin, Claudine Cordes à Marcus M'Boudou, Sonia Schaeffer à Aurélie Monfils, Nejla Toptas à Véronique Gauthier, Jérémie Kawouk à Serge Mercieca, Claude Stillen à Christine Tisserand

**Absents :**

Loubna Ziani, Sandanakichenin Djanarthany, Laurent Stillen

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2023/

Ville de  
Ris-Orangis  
Conseil municipal du  
29 mars 2023  
DÉLIBERATION  
N°2023/104

**Objet : Motion du Conseil municipal de Ris-Orangis à l'adresse du Président de la République sur la réforme des retraites**

Administration générale

**LE CONSEIL,**

**SUR** proposition de Monsieur Stéphane RAFFALLI, Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

**VU** l'avis du Bureau municipal,

**CONSIDERANT** la réforme des retraites injuste et injustifiée,

**APRES DELIBERATION**

**DEMANDE** au Président de la République :

- De ne pas promulguer la réforme des retraites,
- D'organiser un référendum, selon les procédures autorisées par notre constitution, qui permettrait aux Françaises et aux Français une expression démocratique directe sur ce sujet qui les touche toutes et tous,
- D'engager sans délai :
  - Une conférence sur le travail et les salaires avec les partenaires sociaux,
  - Une réforme institutionnelle permettant un meilleur fonctionnement démocratique.

**DIT** que cette motion sera transmise au Président de la République, à la Première Ministre, aux parlementaires de l'Essonne ainsi qu'aux représentants de l'Etat dans le Département.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

Pour expédition conforme  
Stéphane Raffalli

Maire de Ris-Orangis  
Conseiller départemental de l'Essonne

Le Maire certifie sous sa  
responsabilité

Le caractère exécutoire de  
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **31 MARS 2023**

Publié le : **31 MARS 2023**

Notifié le :

La présente décision peut  
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal  
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois  
à compter de sa  
publication et de sa  
notification.

